

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à la gestion des déchets verts

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Introduction

Lors de la séance du Conseil général du 26 octobre 2009, le chef du groupe PLR a souhaité du Conseil communal un rapport complémentaire au sujet des déchets verts. Le présent rapport répond à cette sollicitation, acceptée en séance par le représentant du Conseil communal.

2. Concept de collecte des déchets verts / principe

Depuis de nombreux mois, le Conseil communal cherche la meilleure solution au sujet de la collecte des déchets verts. Par déchets verts, on entend (article 4.1 du règlement adopté le 26 octobre) « des déchets provenant de la tonte de pelouses, des feuilles, fleurs, taille de haies, etc. ».

Le système de collecte variait en effet d'une ancienne commune à l'autre et il a encore varié selon les villages au cours de 2009. Le Conseil communal a toutefois pour objectif d'harmoniser cette collecte (application du principe d'équité) dès 2010.

3. Projet d'installation de biogaz

Des privés envisagent de construire une installation de biogaz à Fleurier, qui pourra reprendre et valoriser les déchets verts de toute la commune, ce que le Conseil communal considère comme une opportunité. La probabilité de réalisation de cette entreprise paraît suffisamment grande (le projet de Fleurier est le plus avancé des projets de ce type dans le canton) pour que la commune en tienne compte dans sa planification. Une demande de permis de construire devrait être déposée début décembre.

C'est donc vers cette future installation que tous les déchets verts de la commune seront acheminés dès 2010. Un contrat sera signé entre la commune et la société AGRI Bio Val. Cette dernière a offert (par souci de transparence, et avec l'accord des intéressés, nous joignons cette offre au présent rapport, tout en précisant qu'aucun contrat n'a encore été signé) un prix de 17,50 par habitant et par année, ce qui amène le coût de ramassage et de valorisation des déchets verts à un montant de fr. 189.000.-- par an. Ce prix permet de rester dans le cadre du budget actuel (voir budget 2009). Par ailleurs, ce prix correspond aux prix pratiqués ailleurs pour une même activité.

Si, contre toute attente, cette installation ne devait pas voir le jour, le Conseil communal serait contraint d'envisager une autre solution : compostage ou collaboration avec une autre entreprise de biogaz dans le canton.

4. Collecte des déchets verts / variantes étudiées

En ce qui concerne la collecte elle-même et le transport des déchets verts, différentes solutions ont été examinées.

1ère solution : collecter les déchets verts dans toute la commune par un système de porte à porte (par analogie au ramassage actuel à Fleurier, Couvet et Travers).

Cette solution était incontestablement la meilleure pour le confort des habitants. Mais elle ne pouvait être financée que si l'on faisait passer le budget y relatif de fr. 190.000.-- (budget 2009) à fr. 300.000.--. La commune n'ayant pas les moyens d'aller dans ce sens,

il a fallu renoncer à cette variante. Rappelons que la collecte des déchets verts, dans le canton de Neuchâtel, doit être financée par l'impôt et ne peut pas l'être par une taxe.

2ème solution : ne plus collecter les déchets verts.

Cette variante permettait d'appliquer le principe d'équité, mais « par le bas ». Elle permettait également d'économiser les fr. 190.000.– susmentionnés. Mais cette variante se heurtait aux habitudes des ménages qui n'auraient pas accepté facilement que la nouvelle commune ne se préoccupe plus des déchets verts.

Cette variante se heurtait également à des arguments juridiques. Selon un avis de droit émanant du service de la protection de l'environnement, « la collecte et la valorisation des déchets de jardin incombent également à la commune ».

3ème solution : mettre dans chaque commune une ou des benne(s) à disposition.

Dans ce cas de figure, il appartenait aux ménages eux-mêmes d'amener leurs déchets verts dans ces bennes.

Cette solution avait de nombreux défauts :

- ✓ les endroits prévus pour les bennes devaient être fermés et surveillés. Le risque était sinon grand de trouver ensuite dans ces bennes toutes sortes de déchets, ce qui rend alors les déchets verts inutilisables (ou trop chers) pour l'entreprise de biogaz. De plus, il fallait investir pour fermer les endroits proposés et mettre du personnel de surveillance à disposition
- ✓ les particuliers devant se déplacer sur une distance plus ou moins longue, ils devaient s'équiper de remorques
- ✓ il est probable que de nombreux déchets verts auraient fini ailleurs (dans les sacs poubelles, en forêt, etc.)

4ème solution : autoriser tous les ménages à amener leurs déchets verts directement à l'entreprise de biogaz

Cette solution était difficilement acceptable, pour des raisons de coût, par l'entreprise de biogaz qui aurait dû prévoir du personnel pour cette activité. De plus, elle aurait également contraint les ménages à faire l'acquisition d'une remorque.

5ème solution : laisser chaque ménage s'organiser de manière individuelle tout en encourageant une collecte autofinancée.

Cette solution aurait été la suivante : la commune aurait renoncé à s'occuper de la collecte des déchets verts, comme pour la variante 2 ci-dessus. Mais elle aurait encouragé (« moralement ») des privés à mettre sur pied un système de collecte « privé », financé par les ménages souhaitant profiter de cette prestation. Les privés auraient ainsi collecté les déchets verts des seuls ménages qui auraient payé pour cette prestation. Ces déchets auraient pu être identifiés par exemple par un système de bracelet ou de badge.

Cette solution avait elle aussi différents défauts :

- ✓ Elle n'était sans doute pas légale.
- ✓ Rien ne dit que des privés se seraient intéressés à cette tâche (difficultés d'organisation, coûts, etc.).
- ✓ Les ménages auraient eu la tentation de trouver d'autres solutions plus ou moins écologiques.

On le voit, les variantes étudiées ont été nombreuses, sans compter que des variantes intermédiaires auraient pu être imaginées. Toutes les variantes ci-dessus se heurtaient à des arguments juridiques, économiques ou écologiques.

5. Solution retenue

Il a donc fallu imaginer une autre solution, qui est celle qui a finalement été adoptée et qui est la suivante :

- ✓ La commune collecte les déchets verts auprès de tous les ménages de la commune.
- ✓ Cette collecte se fait quartier par quartier.

Cette solution présente les avantages suivants :

- ✓ Elle est conforme à la loi.
- ✓ Elle offre une solution à tous les ménages, étant bien entendu que le compostage individuel reste possible.
- ✓ Elle permet de rester dans le budget de 190.000.-fr tout en étendant les prestations à tous les villages.
- ✓ Elle évite l'achat de remorques par les ménages et un « bal des remorques » tous les samedis après la tonte du gazon.

Concrètement, le processus sera le suivant :

1. Les ménages mettent à part les déchets ménagers (ce qui évite que ces déchets partent à l'incinération)
2. Ces déchets, de même que le gazon, sont versés dans des végébox de 140, 220 ou exceptionnellement 770 litres (en fait, tous les types de conteneurs seront vidés, à la condition que figurent la mention « compost » ou « déchets verts » et le nom du propriétaire)
3. Le jour du ramassage (ou le soir avant), ces végébox sont acheminés aux lieux de ramassage
4. Le contenu des végébox est vidé par les entreprises mandatées à cet effet
5. Les entreprises mandatées livrent les déchets verts à Fleurier à l'entreprise de biogaz (avant la mise en service de cette dernière, le compostage se poursuivra comme ces dernières années)
6. Le soir du ramassage, les ménages vont rechercher leurs végébox.

Il est prévu 38 tournées de ramassage des déchets verts dont 30 l'été et 8 l'hiver.

Les endroits de ramassage ont été prévus de façon que les ménages n'aient pas besoin de prendre leur voiture. La distance à parcourir sera courte (200 m en règle générale).

Pour les personnes âgées ou impotentes, des solutions individuelles seront recherchées.

Les branches sont elles ramassées deux fois l'an aux mêmes endroits.

Il convient encore de préciser que les professionnels amèneront leurs déchets verts directement à l'entreprise de biogaz qui fera elle-même la facturation.

Pour certains propriétaires, il sera nécessaire de faire l'acquisition de végébox (un végébox de 220 litres coûte, dans une entreprise de la région, fr. 54.--). Mais comme mentionné plus haut, les anciens conteneurs employés pour les ordures ménagères

peuvent être réutilisés à cette fin pour autant que la mention de « compost » ou « déchets verts » ainsi que le nom du propriétaire figurent sur ceux-ci.

Une information à la population, telle que suggérée dans l'offre ci-jointe, sera organisée au début du printemps.

6. Conclusion

Le Conseil communal est conscient de ne pas pouvoir offrir à sa population la meilleure solution. Il pense avoir trouvé une solution pragmatique, écologique et économique, qui de plus respecte la législation.

Cette solution fera l'objet de bilans périodiques. Si elle devait se révéler impraticable, le Conseil communal s'engage à réexaminer la question.

Nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de prendre connaissance du présent rapport.

Val-de-Travers, le 10 novembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

Annexe : - Offre AGRI Bio Val

AGRI BIO VAL
Malmont
2114 Fleurier

Fleurier, le 18 octobre 2009

Commune de Val-de-Travers
Service de l'urbanisme
Grande Rue 38
2108 Couvet

**Offre de prestations N° 2 pour la collecte et le traitement des déchets organiques
de la commune de Val-de-Travers**

Madame, Monsieur,

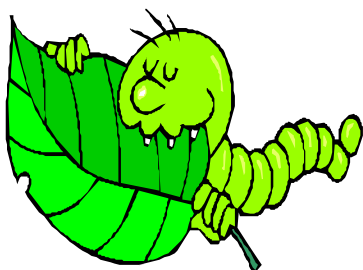
Selon votre demande et comme convenu lors de notre rencontre dans vos locaux à Couvet le 28 septembre dernier, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe notre offre adaptée selon vos désirs et votre budget, pour la collecte et le traitement des déchets organiques de la commune de Val-de-Travers.

Vous trouverez en annexe les points de regroupement des conteneurs verts. Ceux-ci peuvent être discutés si nécessaire avec M. Grandjean et la famille Grisel.

Si vous avez des questions sur cette offre ou besoin d'un complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

En espérant vivement pouvoir collaborer avec vous dans ce projet et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

AGRI BIO VAL
Simon Eschler



**Installation de biogaz agricole AGRI BIO VAL
Fleurier, Val-de-Travers
et
ramassage des déchets verts,
G. Grandjean et SAGRICOMPOST
Fleurier et Travers**

Sommaire

1. Introduction
2. Descriptif du service
3. Autres déchets organiques
4. Début du service et contrat
5. Coût des services
6. Mise en place du service
7. Personnes de contact

1. Introduction

Le but de notre projet est de pouvoir offrir au Val-de-Travers une solution régionale pour l'élimination des déchets organiques, tout en les valorisant pour en produire de l'électricité, de la chaleur et des fertilisants naturels et écologiques pour l'agriculture régionale.

Point fort d'Agri Bio Val et du système de ramassage

- Solution régionale de ramassage, de traitement et de valorisation des déchets organiques
- Production renouvelable d'électricité et de chaleur
- Création de richesses dans la région
- Production d'éléments fertilisants locaux, naturels et indolores

La qualité finale du produit dépend surtout des déchets qui sont récoltés et de leur tri. Il est donc important de faire une séparation des déchets qui peuvent être méthanisés de ceux qui ne le peuvent pas.

Le système le plus approprié est celui du porte-à-porte. Le personnel de chargement peut ainsi immédiatement trier les déchets qui sont ramassés. Cela évite à nouveau une opération de tri sur le site de traitement.

Dans le cas de bennes fixes, par exemple dans une déchetterie, il est nécessaire qu'elles soient mises sous surveillance et vidées toutes les deux semaines surtout en été.

Pour ce qui est des déchets livrés sur le site ils seront directement réceptionnés, traités par nature et séparés des éléments indésirables par un tri mécanique et manuel.

2. Descriptif du service

Le service proposé consiste à ramasser les déchets des ménages ainsi que les déchets verts des ménages, par un système de ramassage « porte à porte groupé » dans les neuf villages de la commune, sans les habitations à l'extérieur. Ce travail serait effectué par M. Grandjean et par la famille Grisel.

Une fois récoltés, ces déchets seront directement acheminés sur notre site de traitement à Fleurier. Ils seront ensuite traités par nos soins.

Tout d'abord, les gros branchages seront séparés du reste des déchets verts car ils seront valorisés dans un réseau de chauffage à distance sous forme de plaquettes, associé à la production de chaleur qui sera fournie par notre projet de biogaz. Le reste du produit sera trié (séparation des éventuels éléments indésirables comme cailloux, métaux, plastique...) puis directement inséré et valorisé dans l'installation de méthanisation. Le digesta (reste de la matière méthanisée) sera valorisé comme engrais pour fertiliser les diverses surfaces agricoles du Val-de-Travers. C'est un engrais de grande valeur car il est hygiénisé et pratiquement indolore.

Organisation du ramassage

Le ramassage des conteneurs verts se fera une fois par semaine dans chaque village de la commune de mi-avril à fin novembre et seulement toutes les deux semaines de début décembre à mi-avril.

Le ramassage des branches se fera uniquement deux fois par année, une fois au printemps et une fois en automne. Il s'agira de tournées où l'on va uniquement ramasser les branches. Les dates de ramassage seront à définir entre les parties.

Jour	Village	Ramasseur
Lundi	Fleurier	Grandjean Georges
Mardi	Noiraigue, Travers, Môtiers	Famille Grisel
Mercredi	Couvet	Famille Grisel
Jeudi	Buttes, Boveresse, St-Sulpice, Les Bayards	Grandjean Georges

Conditionnement des déchets pour le ramassage

Le conditionnement chez les particuliers pour le ramassage au «porte à porte groupé» devra être organisé de la manière suivante :

- Tous les déchets verts et de ménage des habitants de la commune uniquement seront collectés dans les végébox de 120, 240 ou exceptionnellement de 770 litres (containers verts ou bruns) et seront placés aux endroits définis. Des containers de 770 litres et plus sont déconseillés car ils deviennent trop lourds pour la manutention une fois remplis. De plus, ils peuvent se casser lors du vidage. Pour que le vidage des conteneurs soit possible en période hivernale, il faudrait mettre un sac à l'intérieur du conteneur pour que le produit ne gèle pas. Les sacs biodégradables doivent être évités. En effet, leur temps de décomposition est trop long donc mauvais investissement

- Pour les branchages jusqu'à 12 cm de diamètre, ceux-ci seront conditionnés en fagots attachés de maximum 120 cm de long et 30 cm de diamètre. Ils ne pèseront pas plus de 15 à 20 Kg .

Les éléments et matières non admises seront laissés sur place. Si dans un conteneur il y a trop d'éléments indésirables, il ne sera pas vidé tout comme les conteneurs se trouvant en dehors des points de regroupement.

Les déchets acceptés

A cette question et d'une manière générale nous répondons tout d'abord par une autre question :

Que mettriez- vous dans votre propre compost ?

Les déchets de ménage sont :

- Restes de repas crus et cuits des ménages
- Epluchures de légumes, fruits et noix
- Coquilles d'œufs
- Marc de café et de thé
- Fleurs coupées et plantes en pots sans le pot

Les déchets verts sont :

- Tontes de gazon
- Feuilles
- Déchets végétaux de jardin
- Branches et arbrisseaux
- Sapins de Noël (sans guirlandes)
- Tailles d'arbres et de haies

Ne sont pas admis :

- Lavures de restaurants
- Vaisselle et sacs biodégradables
- Huiles minérales et végétales
- Piles et batteries
- Récipients en tous genres
- Déchets de coton, étoupes, textiles
- Balayures en général
- Ordures ménagères
- Boues de chambres de canalisation de routes
- Contenu de sacs d'aspirateurs, cendres, suie et mégots de cigarettes
- copeaux de tronçonnage
- Pierres et terre
- Mégots de cigarettes
- Plastiques et sacs en papier
- Litières et excréments d'animaux domestiques
- Objets métalliques

3. Autres déchets organiques

Les déchets verts

Tous les déchets verts produits par la commune (entretien des espaces verts, etc.), les entreprises de paysagisme, d'autres entreprises, commerces et des privés ou autres, pourront être acheminés à tout moment directement sur le site de traitement de Fleurier pendant les jours ouvrables, où ils seront directement pesés et traités. Il sera également possible sur demande de mettre à disposition des bennes dans divers lieux ou chantiers pour récolter les déchets verts.

Les lavures

Pour les lavures (restes de repas) de restaurants, cantines, homes, etc... nous ne pouvons pas les traiter sans une hygiénisation préalable. Nous sommes en train d'étudier si du point de vue économique l'investissement d'une telle installation est rentable car nous aimerions pouvoir offrir une solution pour l'élimination de ces déchets.

Les huiles végétales

Toutes les huiles végétales (huile de friteuse) peuvent être traitées et valorisées dans notre installation. Ces produits peuvent également être acheminés sur le site ou être pris en charge par nos soins.

4. Début du service et contrat

Nous pensons vous proposer ce service dès le premier janvier 2010. Nous aimerions un contrat pour au minimum 5 ans en ce qui concerne le ramassage. Dans l'idéal, un contrat de 15 à 20 ans serait nécessaire pour les déchets verts afin de garantir un approvisionnement suffisant en déchets verts à l'installation de traitement. En effet, la viabilité de celle-ci en dépend car l'amortissement du projet est prévu sur 20 ans.

5. Coût des services

Système de ramassage « porte à porte groupé » des déchets verts et de ménage des particuliers

- Fr. 17.50.- par habitant par année (si assujettissement à la TVA, elle sera comprise dans le prix)

Dans ce prix par habitant sont inclus :

- 38 tournées de ramassage de déchets verts et de ménage dont 30 l'été et 8 l'hiver
- 2 tournées spéciales pour les branches
- Tout le traitement et l'élimination des déchets récoltés par nos soins

Dans ce prix sont exclus :

- le traitement de tous les déchets produit par la commune pour l'entretien des espaces verts du domaine public
- les déchets produits par les entreprises de paysagisme, commerces et industries de la commune

Traitement des déchets livrés sur le site

Produit	Francs par tonne
Déchets verts propres	95.-
Déchets verts avec éléments non désirables	135.-
Souches	150.-
Huiles végétales	50.-

Les déchets livrés seront pesés à chaque apport et facturés tous les mois.

Chargement et pose de bennes

Sera facturé le prix de traitement ci-dessus plus le service de prise en charge selon l'éloignement du site.

6. Mise en place du service

Pour que la mise en place de ce nouveau service se fasse au mieux et que la population concernée reçoive toutes les informations nécessaires pour assurer un tri de ses déchets verts performant et pratique, il est nécessaire d'organiser une bonne information via un info déchet, voire même des points rencontres de quelques heures dans chaque village avec les personnes compétentes (ramasseurs, composteurs, représentant communal, etc) pour répondre à toutes les questions que la population est en droit de se poser par rapport à ce nouveau concept de ramassage et mise en valeur des déchets verts.

Il faudrait également marquer ou signaler clairement les emplacements où les citoyens peuvent poser leur conteneur pour qu'ils puissent être ramassés. Nous aimerions également que chaque conteneur soit signalé par un autocollant mentionnant qu'il s'agit du conteneur à déchets verts ainsi que le nom du propriétaire.

Pour les premiers mois nous commencerons en douceur et communiquerons aux gens ce qui est juste et faux, acceptable ou pas. Ensuite nous deviendrons moins tolérants.

8. Personnes de contact

Pour l'offre de prestation :

M. Simon Eschler, Malmont, 2114 Fleurier, 079/430.53.32, eschler.s@bluewin.ch

Pour le ramassage :

SAGRICOMPOST, les Oeillons, 2105 Travers, 032/863.16.70, sagrisel@bluewin.ch
M. Georges Grandjean, Sapin 2, 2114 Fleurier, 032/861.10.41

Ceci est une proposition nous sommes naturellement prêts à nous adapter à vos besoins et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

AGRI BIO VAL
Simon Eschler